

# Annexe financière 2017/2018 - St Joseph Janzé

**DOCUMENT à rendre**  
**Un seul document par famille**

FA «Code»

«Libellé\_long»:

Nom et prénom de l'élève :

Classe .....

Nom et prénom de l'élève :

Classe .....

Nom et prénom de l'élève :

Classe .....

## Contribution Scolaire :

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts. En 2017/2018, elle va contribuer à financer les travaux qui vont démarrer en juillet 2017.

Nous vous proposons trois tarifs différents (cocher la case qui vous convient):

Tarif 1	330,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle minimum par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement
Tarif 2	350,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle par élève et contribution d'entraide (niveau 1)
Tarif 3	370,00 €	<input type="checkbox"/>	Contribution annuelle par élève et contribution de solidarité (niveau 2)

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, les cahiers de travaux pratiques...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités. Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur Scolinfo**). Des factures de régularisation, si nécessaire seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

Si vous travaillez dans l'enseignement catholique, pouvez-vous nous fournir une attestation de votre employeur pour l'année 2017/2018 afin de bénéficier d'une réduction sur les contributions scolaires.

## Repas:

- Externe                      repas occasionnel (jours libres)              5,25 € le repas
- Demi-pensionnaire              repas réguliers (jours fixes)              4,70 € le repas

Si vous cochez la case demi-pensionnaire, votre enfant sera inscrit les 4 jours de la semaine.

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self.  
Un lien internet vous sera envoyé à cet effet le soir de la rentrée

Seules les absences aux repas pour les sorties prévues par l'établissement, et pour maladie ou décès notifiées par écrit (mail ou carnet de liaison) seront remboursées. Cette opération est faite en fin d'année scolaire.



**Mode de règlement : Scolarité pour tous**  
**et Restauration uniquement pour les demi-pensionnaires**

Cocher la case correspondant à vos choix

<b>Chèque à réception de facture</b>	<b>Prélèvement (par élève)</b>	
Externe ou demi-pensionnaire	Externe	Demi-pensionnaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les prélèvements se font sur 10 mois, le 10 de chaque mois à compter du mois d'octobre jusqu'au mois de juillet, au prorata des montants restants dus.

**Monsieur Danjou**, Directeur du collège et **Madame Ducolombier**, comptable restent à votre disposition pour toute demande d'explication.

**Monsieur, Madame** .....  
s'engagent à régler le montant des factures qui leur sont adressées.

A ....., le.....  
Signature

Coller ou agraffer votre RIB ou IBAN ici si vous choisissez  
le prélèvement automatique (même si vous l'avez déjà donné l'année dernière)

**Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2017-2018 :**

*Une feuille d'information accompagne le dossier*

Famille Nom/Prénom : .....

- Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L** : 19,12 €  
Je recevrai le magazine "famille & éducation"
- J'ai déjà versé ma cotisation familiale auprès de l'établissement de mon aîné.  
**Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph** en versant la somme de 3,05 €
- J'adhère à l'A.P.E.L et **je souhaite rejoindre l'équipe A.P.E.L**

***Ne pas joindre de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture***

A retourner au collège